



TEXTE n° 668
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

6 février 2007

PROPOSITION DE LOI

visant à abroger le contrat de travail nouvelles embauches.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 février 2007.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ

Voir les numéros : 3645 et 3654.
